

CIAS

Délégués :

En exercice :	23
Présents :	14
Pouvoirs :	2
Votants :	16
Suffrages exprimés :	16
Ont voté pour :	16
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 4 novembre 2020

DELIBERATION N°CA/20-34

-Finances et prospectives-

Affectation des résultats – Budget annexe du maintien à domicile

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 30 octobre 2020, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale, au 12, rue de la Mare à Jouy à Douains, sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 4 novembre 2020 à 18h30.

Etaient présents : Jessie ALBIN, Stéphanie BARDIN, Guy BURETTE, Philippe CLERY-MELIN, Pieternella COLOMBE, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Yves ETIENNE, Evelyne HORNAERT, Chantal LE GALL, Nicole LELARGE-TORILLEC, Jocelyne RIDARD, Gilles ROYER, Chantal SIMONETTI.

Absents : Alette BRULÉ, Sylvie GOULAY, Jan-Cédric HANSEN.

Absents excusés : Frédéric DUCHÉ, Geneviève CAROF, Pascal LEHONGRE, Martine VANTREESE.

Pouvoirs : Céline MIRAUX donne pouvoir à Annick DELOUZE, Béatrice MOREAU donne pouvoir à Pieternella COLOMBE.

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n°CC/17-269 du conseil communautaire du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu la délibération n°CA 20/23 du 7 octobre 2020, portant affectation de résultat qu'il convient d'abroger ;

Vu la nomenclature comptable M22 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

Considérant, les résultats suivants :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		4 131 760,91 €	3 628 490,03 €	24 435,00 €	735,00 €	0,00 €
DEPENSES		4 131 760,91 €	3 924 677,73 €	24 435,00 €	7 165,35 €	1 327,69 €
BALANCE	Excédent		- €			
	Besoin de financement		296 187,70 €		6 430,35 €	1 327,69 €
	Besoin TOTAL de financement				7 758,04 €	

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	- €		- €
Besoin de financement	296 187,70 €		296 187,70 €
INVESTISSEMENT			
Excédent			
Besoin de financement	7 758,04 €	- €	7 758,04 €

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr

Article 2 : D'abroger la délibération n°CA 20/23 du 7 octobre 2020.

Article 3 : De reporter sur le budget annexe Maintien à domicile du CIAS :

Le déficit de fonctionnement de 296 187,70 € au chapitre 002 imputation 002 en dépenses de fonctionnement,

Le déficit d'investissement de 6 430,35 € au chapitre 001 imputation 001 en dépenses de fonctionnement,

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'établissent à 1 327,69 €.

Article 4 : Dit que ces résultats sont repris au budget 2020.

Article 5 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 6 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

